

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	29 septembre 2017
--------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	41
N° identifiant	2017-0605

Titre	66 - Charges financières - Adhésion à la maison de la région Nouvelle Aquitaine à Paris
-------	---

Rapporteur(s)	El Mustapha BELGSIR
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
------------------------------------	----------------------------

Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Relations territoriales
------------------	--

Dans le cadre de la création de la région Nouvelle Aquitaine, les représentations parisiennes des anciennes régions Aquitaine (site des pyramides) et Limousin (site de Caumartin) ont fusionné. La décision de création de l'association de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine a été prise le 15 mai 2017 en commission permanente du conseil régional. Elle gérera cette représentation dont les objectifs sont le développement, la valorisation et la promotion à Paris du territoire de la région, de ses acteurs, de ses activités dans les secteurs économique, touristique, gastronomique, culturel, scientifique et universitaire.

La maison de la région Nouvelle-Aquitaine souhaite devenir l'ambassade économique, touristique et culturelle de la Région à Paris. Ses activités (réparties sur les deux sites) sont :

- d'animer d'un centre d'affaires : offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre évènementiel, de rencontre ou lors d'organisation d'opération promotion-communication
- de proposer une vitrine du tourisme, des avoirs-faire, de la culture et activités évènementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence
- de mettre à disposition un centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle Aquitaine et de se projets auprès des pouvoirs publics, économiques et médiatiques

Les deux maisons ont accueilli plus de 10 000 personnes en 2015 pour des demandes autres que touristiques. Environ 3 570 entretiens touristiques (visiteurs ou groupes de visiteurs) ont été réalisés par les agents d'accueil entre 2011 et 2015. En 2015, 80 manifestations ont été organisées rassemblant en 20 et 300 personnes.

L'association sera composée d'un collège de collectivités territoriales et groupements de collectivités (Région, Départements, communes et EPCI), des institutions professionnelles (CRCI, CRA, CRMA, ADI, CRT, agences culturelles, les universités et grandes écoles de la région), des partenaires privés et leurs groupements (mécènes, pôles de compétitivité, clusters, entreprises partenaires...) et de personnes qualifiées (issues du monde associatif, de la culture, du sport, de l'entreprise, de l'administration, de la communication...).

Le conseil d'administration sera composé de 31 membres. Le collège collectivités territoriales et groupement de collectivités rassembleront 14 membres dont 3 représentants pour les communes et EPCI, 3 pour les départements et 8 pour la région (6 conseillers régionaux et 2 représentants du CESER). Un bureau assurera la gestion courante de l'association.

Le budget prévisionnel 2017 de la maison de la Région est de 1 169 647 €.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Dépenses de structures (personnels, locaux, prestations, structure & fourniture)	1 004 850	Subventions/cotisations	935 647
Dépenses actions (événements, boutiques, centre d'affaires, communication)	154 797	Produits et et commercialisation	234 000
Dépenses investissement	10 000		
Total	1 169 647	Total	1 169 647

Les cotisations et subventions représentent 80% des recettes de l'association et sont réparties comme suit :

- Région : 625 147 €. S'ajoute à cela la prise en charge d'un loyer à 400 000€/an pour le site des pyramides (ancienne maison de l'aquitaine) et 4 997 749 € pour l'acquisition et rénovation du site de Caumartin (ancienne maison du Limousin).

- Départements : 195 000 €
- EPCI et communes : 75 000€
- Collège institution professionnelles : 21 750 €
- Collège des partenaires privés : 3 750 €
- Partenariats entreprises : 15 000€

Pour bénéficier de cet outil, Grand Poitiers devra adhérer à cette nouvelle association et verser une subvention de 8 000 € pour l'exercice 2017 (défini par un calcul prenant en compte des données démographiques et fiscales).

Les intérêts de cette représentation parisienne pour Grand Poitiers sont réels pour le renforcement de l'attractivité du territoire et de la démarche engagée de marketing territorial. En matière de développement économique, des rendez-vous d'affaires pourront être organisés à Paris dans les locaux de la maison pour prospection de nouvelles entreprises, accompagner les entreprises du territoire à rencontrer de nouveaux partenaires, organiser des formations recourant à des experts parisiens ou étrangers pour les entreprises locales.

Compte tenu de la fréquentation des deux sites, l'utilisation des écrans pour diffuser des films de promotion touristique ou déposer de la documentation sur le territoire pourraient être envisagés. Des nouveaux produits touristiques élaborés bénéficiaient d'une diffusion supplémentaire sur Paris. L'image de la nouvelle aquitaine étant dynamique et attractive, Grand Poitiers pourrait trouver une nouvelle lisibilité et renforcer l'effet de la LGV.

Il vous est proposé que:

- D'adhérer à l'association de la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine
- D'accorder à l'association de la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention de 8000 € pour l'exercice 2017
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier

- De désigner M. Mustapha BELGSIR, vice-président, comme représentant de Grand Poitiers au conseil d'administration de l'association de la maison de la région Nouvelle Aquitaine à Paris

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	9.3
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des régions